

Le CAUE 78 vous invite à partager et de faire connaître vos réalisations !

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines lance un nouveau Palmarès d'architecture, d'urbanisme et de paysage, des réalisations construites et/ou aménagées dans les Yvelines entre 2004 et 2014.

Un palmarès pour concourir à la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans les Yvelines. Valoriser des projets vertueux et innovants est une mission qui mobilise le CAUE des Yvelines. Les besoins croissants de logements, de services, d'espaces aménagés ou laissés « sauvages » demandent d'apporter chaque fois des réponses adaptées au lieu particulier où ils se trouvent. Le contexte qui façonne les projets de construction et d'aménagement évolue : le climat change, les ressources s'amenuisent, l'espace devient rare, la ville est en quête de davantage de liens sociaux. La collection de réalisations exemplaires présentée dans le cadre de ce palmarès a pour ambition de mettre en lumière tant une construction collective du territoire que les atouts et les qualités qui permettent d'envisager les possibles aménagements et évolutions du territoire.

Avec l'espoir que les élus comme les particuliers puissent trouver dans cet enrichissement des sélections antérieures une collection de réalisations exemplaires, de nature à inspirer et conforter leurs futures entreprises.

Pour participer au Palmarès :

> **inscrivez-vous sur le site internet www.caue78.fr**

> **téléchargez les documents*** et **envoyez votre dossier de candidature avant le 19 septembre 2014 au CAUE 78** (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) – 01 39 07 14 86 – christelle.berger@caue78.com

* la lettre de candidature, la fiche de l'opération et le règlement

Les opérations éligibles au Palmarès sont des constructions, réhabilitations ou aménagements réalisés dans les Yvelines par des maîtres d'ouvrage publics ou privés, achevés durant les dix dernières années (2004-2014) :

logement : collectif, individuel, étudiant, groupé, lotissement, hôtel, personnes âgées, spécifique, ...

équipement : scolaire, santé, culturel, culturel, institutionnel, sportif, technique, loisirs, cimetière, marché, silo de stationnement, ...

commerce et lieu de travail : centre commercial, petit commerce, restaurant, bureaux, hangar, laboratoire, serre, usine, ...

espace public : à l'échelle du trottoir, du parking, de la rue, du quartier, de la ville, du territoire, incluant les interventions paysagères liées aux transports ou aux liaisons routières, aux contraintes des zones inondables ...

parcs et jardins : agrément, familiaux, communal ...

Chaque réalisation est présentée conjointement par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et/ou les entreprises. Les participants peuvent présenter plusieurs projets chacun.

Le jury, composé de représentants des professions et institutions partenaires et des collectivités, délibérera en novembre 2014. Cinq critères permettront d'évaluer les projets proposés et de comprendre comment ils sont conçus et réalisés : **concevoir pour durer, faire ensemble, dialoguer avec le contexte, réaliser avec soin et vivre le lieu.**

La remise des prix aura lieu à la fin de l'année 2014. Les réalisations lauréates et mentionnées recevront chacune des affiches-prix « Palmarès » représentant la réalisation et seront présentées dans une publication diffusée en 2015 à l'échelle départementale, régionale et nationale.

En partenariat avec la Fédération française du bâtiment des Yvelines, les Gîtes de France et l'Ordre régional des architectes.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Missionnés par la loi sur l'architecture de 1977 pour promouvoir « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains », les Conseils d'architecture, d'urbanisme et l'environnement sont des associations qui ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, ce qui les conduit à exercer les missions suivantes :

- **conseiller les particuliers** : les architectes et paysagistes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire ou rénover, des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage.

- **conseiller les collectivités et les administrations** : le CAUE accompagne communes et groupements de communes dans toutes leurs démarches touchant à l'aménagement du territoire et au cadre de vie. Les architectes, urbanistes et paysagistes assistent, proposent, conseillent, en s'efforçant de donner aux responsables, élus, techniciens et concepteurs, les moyens d'effectuer des choix.

- **sensibiliser, former, informer tous les publics** sur l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le développement durable : élus, techniciens, maîtres d'ouvrage publics et privés, professionnels (architectes, artisans,...), enseignants,...

Organisme indépendant, le CAUE **conseille et aide à formuler le projet**, à trouver des professionnels compétents pour sa réalisation, en inscrivant le projet dans une réflexion plus globale, que ce soit pour un projet privé ou l'élaboration d'un document d'urbanisme, la réflexion concernant l'accueil de nouveaux habitants, l'extension de la commune, l'aménagement du cœur de ville ou de village, la construction d'un bâtiment public, la restauration ou la réhabilitation de patrimoine,...

N'hésitez pas à nous contacter

Vous pouvez recevoir l'agenda et la lettre d'information du CAUE 78 en vous inscrivant sur le site internet www.caue78.fr

CAUE 78 – 56 avenue de Saint-Cloud – 78000 Versailles – tél : 01 39 07 14 86 – courriel : christelle.berger@caue78.com